

se faisait à Cluny, nous donne une idée de ce qui devait se faire à Mâcon.

Les *Anniversaires communs et quotidiens*, n'étaient autre chose que le tribut payé chaque jour, dans la lecture du nécrologe, à la mémoire bénie de tous les frères ou affiliés décédés à pareil jour. Aujourd'hui encore, on en retrouve à l'office canonial de Prime, des traces bien marquées, et l'on fait les prières des défunts. On nourrissait autant de pauvres qu'il y avait de noms dans le nécrologe du jour. A Cluny, quand la Congrégation fut devenue européenne, il eût été bientôt matériellement impossible de faire face longtemps à cette obligation. Cette impossibilité est le motif du statut XXXII, de Pierre-le-Vénérable, qui limite à cinquante pauvres par jour, le nombre de ceux assistés à l'intention des défunts, quelque nombreux qu'ils pussent être jamais.

Les *Anniversaires personnels* avaient souvent une origine, une forme et une signification particulières. C'est à table aussi bien qu'au chœur, qu'ils se célébraient. Les frères, ces jours-là, recevaient du poisson, contre l'ordinaire et un peu plus de vin. C'étaient à ceux qui désiraient jouir d'un pareil anniversaire à y songer dès leur vivant et à pourvoir par quelque fondation au surcroît de dépense qu'il occasionnerait. Des rois d'Espagne et d'Angleterre, saint Hugues lui-même et le comte Guy de Mâcon avaient fait des fondations de ce genre. Ils invitaient les frères à se réjouir, chaque année, au jour où il aurait plu à Dieu de les appeler, et à faire un peu la fête jusqu'au réfectoire. Signe admirable de foi ! Hommage expressif rendu à l'immortalité de l'âme ! Pour le chrétien, la vraie vie commence à la mort, la mort corporelle est la fin de nos erreurs et de nos vices. Le ciel est le festin des noces de l'agneau : *Epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat et revixit, perierat et inventus est*. Voilà les sentiments surhumains